



L'éthique, le droit, le devoir... de l'entraîneur du noble art !!!

Texte du Code de déontologique de l'entraîneur de boxe

CONCEPTS FONDAMENTAUX

1. **LA DEONTOLOGIE** : Est, pour le Groupement Syndical des Entraîneurs de Boxe Anglaise et activités connexes, la notion essentielle qui prévaut dans ses concepts fondamentaux. Elle réunit les normes éthiques et morales qui doivent orienter la fonction de l'entraîneur de boxe anglaise.
2. **ETHIQUE** : C'est l'expression matérielle de nos valeurs.
C'est un engagement collectif qui passe par une exigence individuelle.
C'est un engagement que nous prenons vis à vis de notre sport et surtout vis à vis de nous-mêmes.
C'est ce qui nous permet de tenir compte du bien de la personne et de la communauté.

Il y a quatre niveaux d'éthique :

- **Le professionnalisme** (savoir - savoir-faire)
- **Le juridico-politique** (les lois et les règles)
- **La qualité du comportement** (l'indice de confiance - le savoir être)
- **La qualité des finalités** (se mettre au service de notre discipline)

L'entraîneur se doit de réfléchir sur ces différents niveaux, c'est à dire agir sur un ou plusieurs niveaux pour se positionner comme un élément institutionnel essentiel.

3. **ENJEU** : Il est de taille car nous devons trouver des solutions adaptées aux structures actuelles tout en assurant une transition vers l'évolution des mentalités et la modernisation de notre pratique sportive.

PHILOSOPHIE ET CONDUITE DE L'EDUCATEUR DE BOXE EN VINGT POINTS

1. Etre éducateur par conviction et non pas par passion (la passion perturbe souvent le jugement et la conduite) L'entraîneur doit défendre en tout lieu et à tout moment le Groupement Syndical des entraîneurs de Boxe Anglaise et activités connexes dont il est le référent, sa conduite doit en être la garantie.
2. La boxe a pour référence identitaire le **SPORT** : ne pas l'oublier.

3. Lorsque le boxeur que vous entraînez perd, ne perdez pas la leçon.
4. L'autocritique sincère de l'honnête homme est le seul moyen de faire une analyse juste d'une situation, c'est à dire : Faire appel à des valeurs de responsabilité, dignité et tolérance.
5. En cas d'échec savoir échanger avec le boxeur, trouver la vraie cause de l'échec sans s'en prendre aux autres, très souvent elle nous appartient.
6. « Ouvrir les bras » au changement, mais sans laisser s'envoler nos valeurs.
7. Permettre l'accès aux vraies relations, au développement, à l'engagement, à la confiance et au respect.
8. **Devoirs** : De réserves, altruisme, abnégation envers les boxeurs, son club, les entraîneurs, les institutions locales, nationales et internationales.
9. Faire sien le combat de tous les jours pour rendre à la boxe ses lettres de noblesse.
10. Savoir rester calme, impartial, correct, ne pas détruire en 1 minute une vie de travail et de sacrifice au service de la boxe. Ne pas céder à la violence ni au désespoir.
11. L'entraîneur est l'élément référentiel du boxeur, du club, de la discipline. Il se doit d'avoir une conduite digne et irréprochable. Son reconnu passe par son "*savoir être*" (indice de confiance)
12. L'équilibre de nos rapports passe par la confiance que l'on fait aux autres, ne pas croire que la force et la violence peut convaincre.
13. Partager son savoir est une manière d'atteindre « l'immortalité »
14. Suivre la règle des trois R : *Respect de soi-même; Respect des autres et responsabilité de tous nos actes.*
15. L'autorité repose sur la compétence, sur la capacité d'analyse et l'écoute qui est accordée à l'élève boxeur et aux évolutions de la boxe.
16. Etre pédagogue, c'est savoir enseigner, avoir des connaissances théoriques et les mettre en pratique. La pédagogie passe par le savoir et le savoir passe par un investissement intellectuel. Le pédagogue doit proposer et expliquer l'enseignement qu'il distille.
17. Savoir que chaque individu a une identité biologique différente et que, quel que soit le pédagogue, il ne peut qu'enseigner des fondamentaux adaptés à cette identité.
18. L'éducateur sportif s'interdit d'agir hors des lois et règles. Il n'a pas un comportement mafieux ni corrompu.
19. Etre à l'écoute, adapter, innover, s'informer et acquérir des connaissances nouvelles.
20. Ne pas cultiver l'illogisme selon lequel : « ce que l'on ne connaît pas ou l'on ne comprend pas est faux ou inutile »

Ce code de déontologie a été conçu et édité par le GFEB le 04/03/03, et repris par le GSEBA lors de sa création le 10 mai 2004 qui en est devenu son entité.